

## Séance du Conseil Communal du 10.12.2016

Il est 9h00 précise en ce matin de décembre, lorsque le président ouvre la dernière séance de l'année.

Sont présents : 30 conseillers/ères  
La Municipalité  
Mme Danièle Lenoir, boursière  
M. Tell Schwitzguébel, huissier  
Mme Claire Duperrex , rapporteuse journal du Pays d'Enhaut

Sont excusés M. François Duperrex  
M. Lionel Feurer  
M. Jean-Pierre Urweider  
Mme Sophie Weibull

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibéré*

L'ordre du jour envoyé à chaque conseiller est accepté à l'unanimité

1) Procès verbal de la séance du 11 octobre 2016
2) Communications du bureau
3) Communications de la Municipalité
4) Préavis no 16/2016 Demande de crédit pour l'aménagement de la Place de la Gare
5) Préavis no 17/2016 Budget 2017
6) Préavis no 18/2016 Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021
7) Préavis no 19/2016 Vente du bâtiment de l'Ancienne Gendarmerie
8) Divers et propositions individuelles

L'assemblée est priée de se lever afin que le président rappelle le serment fait lors de l'installation des autorités.

### **1) Procès verbal de la séance du 11.10.2016**

Le président procède à la correction d'une communication du syndic, André Reichenbach, en précisant que les travaux concernant l'enneigement mécanique de l'Eggli jusqu'au Kalberhöni touchent à leur fin et non pas du sommet du Rübli au Kalberhöni, comme rapporté par la secrétaire.

Le PV ne faisant l'objet d'aucunes autres remarques, il est accepté à l'unanimité.

### **2) Communications du bureau**

A l'avenir, les commissions chargées d'étudier les préavis seront dans la mesure du possible formées de 5 membres et 2 suppléants.

Il a été remarqué que dans certains cas, les préavis étaient trop importants et il aurait été agréable d'avoir des avis supplémentaires.

### 3) Communications de la Municipalité

#### M. André Reichenbach, syndic

Annonce les dates agendées pour les séances du Conseil en 2017 :

4 avril (facultatif), 20 juin (les comptes), 12 septembre (facultatif), 10 octobre (arrêté d'imposition) et le 2 décembre pour le budget.

La Commune a reçu un courrier de la poste, qui a vérifié notre agence postale, et qui se dit très satisfaite de la qualité des prestations offertes par les employés occupés à ce poste.

Bravo et merci à ces collaborateurs.

En ce qui concerne la BDG, pour la télécabine du Sanesloch, un accord a été trouvé avec le propriétaire foncier, et la nouvelle télécabine pourrait être mise en œuvre dès le printemps.

La télécabine Gstaad – Eggli a été mise à l'enquête et il y a 5 oppositions.

#### M. Frédéric Blum

Pour le PPA près de la Gare (développement au Sud de l'hôtel Valrose), le dossier a été transmis au canton pour examen préalable.

Il y est prévu un parking souterrain ainsi que le développement de constructions sur le parking. Les propriétaires et promoteurs sont très motivés pour faire avancer le dossier.

Il y a normalement un délai de 6 mois légal, mais la Municipalité se permettra d'en demander des nouvelles en début d'année 2017.

Le PPA Clos- des- Pierres a été validé par le département, et les propriétaires ( la ligue pour la lecture de la bible) peuvent déposer un dossier pour un agrandissement et une modification du bâtiment.

La suite du dézonage n'est pas simple, il y a souvent des modifications, en l'occurrence l'indice du calcul de la population qui vient de changer, et comme la population de Rougemont a diminué, cela signifie plus de mètres carrés à dézoner.

Le canton accepterait d'être un peu plus souple avec les résidences secondaires ce qui permettrait d'avoir un peu d'air sur les surfaces à dézoner.

#### Mme Sonia Lang

Annonce que dans le cadre du tourisme le père Noël sera présent à Rougemont le 24 décembre.

La réception des hôtes et des habitants aura lieu le 26 décembre entre 17 et 19 heures.

Elle encourage les conseillers à venir y participer, afin de faire plus ample connaissance avec les gens qui viennent en vacance dans notre commune.

Le feu d'artifice aura lieu le 31 décembre à minuit ou le 1<sup>er</sup> janvier en fonction de la météo et la Saint-Antoine sera organisée le 14 janvier de 10h00 à 17h00

#### M. Maurin Schwitzguébel

Pour répondre à la question posée lors du conseil du mois d'octobre, le préavis voté en 2012 concernant un repérage des conduites souterraines, ce dernier a été effectué, mis sur plan et sur ordinateur. Ce sont 1000 chambres qui ont été repérées par GPS avec les diverses informations utiles.

Le séparatif de la gare est terminé tout s'est bien déroulé et le chantier sera bouclé avant l'hiver.

Il reste 2 chantiers de mise en séparatif, les Chalets Neufs et la route du Perrex, mais ces derniers sont fermés pour l'hiver.

#### Mme Annie Schwitzguébel

Donne des informations sur la protection civile.

Suite à des directives fédérales et dans le but de doter la population des Commune du district Riviera – Pays d’Enhaut d’un outil le plus adapté possible, un contrat a été conclu entre l’association sécurité Riviera (ASR) qui a la gestion des tâches de police 1<sup>ère</sup> sécurité et ambulances, et les Municipalités des Communes du Pays d’Enhaut.

Ce contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016

Il règle la délégation à l’ASR de la responsabilité de l’exécution des tâches des pompiers.

L’ASR et les Commune du Pays d’Enhaut constitue l’organisation régionale de protection civile Riviera – Pays d’Enhaut (ORPC) et les parties s’engagent à collaborer de manière constructive et efficace.

Après 11 ans de bons et loyaux services au sein de la protection civile, le major, M. Hervé Schopfer, a souhaité quitter ses fonctions de commandant de la compagnie du Pays d’Enhaut et ce, au 31 décembre 2016.

Les communes ont entrepris des démarches pour trouver une personne de la région pour le remplacer et il faut savoir que la désignation du commandant de compagnie et préavisée par les 3 Communes, approuvée par le canton de Vaud ainsi que par le comité de direction de l’association.

C’est donc Mme Catherine Pilet, domiciliée à Rossinière qui a été nommée avec toutes les qualités requises pour ce poste. Elle entre en fonction le 1<sup>er</sup> février 2017.

Il est également important de savoir que si l’aide de la PC est utile lors de diverses manifestations la demande doit être faite 1 année à l’avance.

Pour cet hiver, M. Aigroz Grégory, occupera le poste de chef de sécurité avalanches pour la Commune de Rougemont et M. Christophe Burket nommé au grade de capitaine et remplaçant du commandant des pompiers

Les travaux de l’appartement du collège sont terminés et ce dernier a été loué à Mr. Thierry Gerber depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

#### **4) Préavis No 16/2016**

##### **Demande de crédit pour l’aménagement de la Place de la Gare**

Le rapport de la commission des routes et infrastructures informe être favorable à l’amélioration de l’esthétique du village, mais qu’elle est inquiète lorsqu’elle constate dans les autres Communes la dégradation relativement rapide des dallages.

Elle propose donc de réduire la partie dallage qui marquerait l’entrée du village et le début de la zone 30km/h et propose un pavage en négatif (en « U ») pour simplifier le déneigement et l’entretien et d’étudier si il est possible de faire un trottoir entièrement sur le côté droit en montant.

La Commission rend attentif que la modification de ce projet doit encore être avalisée par le canton. Si elle venait à être refusée, la commission demande à la Municipalité de bien vouloir supprimer la partie dallage.

Cette modification du projet, a été estimée par le bureau d’ingénieur Martin à une diminution des coûts d’environ FR. 80’000.00

M. Lenoir fait remarquer qu’à la Tour-de-Trême, le dallage a été retiré car provoquait beaucoup de bruit la nuit. Il fait également remarquer qu’il y a encore de nombreux gros véhicules qui montent le village, ce qui abîmera rapidement le dallage.

M. Karlen trouve un peu regrettable de ne pas avoir une vision d’ensemble du réaménagement complet de la rue du village. Il pense que cette demande de crédit est peut être un peu précipitée ne sachant pas ce qui va se faire plus haut.

M. Rolophe Turrian voulait arriver avec un beau projet, qui donne de l'allure à l'entrée de notre village et que effectivement le réaménagement se fera étape par étape.

En voyant le coût de la Place de la Gare, M. Saugy ose à peine imaginer à combien on va finir au haut du village. Il rappelle que nous venons de rehausser le taux d'imposition et il pense qu'il serait bien d'avoir un coût global car les FR. 600'000.00 proposé juste pour la place de la gare lui font souci.

M. Turrian répond qu'ils travaillent avec la péréquation et que pendant que l'on peut en bénéficier il souhaite mettre le maximum dessus.

Il fait également savoir que si on fait une estimation complète de la rue du village, c'est que l'on a l'intention de la refaire entièrement et il y a le risque que les entreprises se présentent et que la Municipalité aie l'obligation de passer par le marché public.

M. Karlen ne voit pas le problème. On peut faire un projet global réalisable sur 5 à 10 ans.

M. Turrian est tout à fait d'accord mais pense qu'avec une vision globale, nous serons déjà imposé par le marché public. M. Karlen demande donc de se renseigner.

M. Saugy demande la surface de goudronnage que représente cette place. Pour les 1700 m<sup>2</sup> annoncé, il estime qu'un goudronnage serait bien plus économique que le projet présenté par la Municipalité.

M. Turrian explique que effectivement le prix du pavé est onéreux, mais que l'on parle d'un pavé Suisse et non pas étranger.

M. Oesch confirme les dires du Municipal. Il connaît la carrière en question qui est unique en Suisse et dont les prix sont également uniques puisqu'ils ont le monopole, mais connaissant la matière il confirme que c'est la rolls de la pierre.

Pour faire suite à toutes ces discussions le syndic, M. André Reichenbach, prend la parole pour informer le Conseil que si l'amendement est accepté le mot « étudier » le dérange.

Il y a un amendement c'est O.K mais il faut que la proposition soit claire.

M. Schwitzguébel, municipal, se permet de prendre la parole, puisqu'il a étudié une partie du projet avec Rodolphe Turrian.

Il explique que si la Municipalité est arrivée avec un projet pour la place de la Gare c'est parce que nous avons eu la chance d'avoir des investisseurs qui ont repris l'hôtel Valrose, il a été fait tout les travaux nécessaire à la remise à neuf souterraine pour la réouverture de l'hôtel. Ces investisseurs ont déjà des vues sur le projet annoncé auparavant « PPA de la Gare » la Municipalité s'est penchée sur ce quartier là pour aller de l'avant, rendre cette gare attractive, et assurer l'exploitation de Valrose dans un beau quartier.

La banque Raiffeisen s'est aussi donner la peine de maintenir une agence à Rougemont il y a également des commerces et c'est pour cela que nous nous devons de réaliser quelque chose de beau.

En réalisant la place de la Gare, cela ne coupera en rien les travaux nécessaires en haut le village. Elle est unique, il y a une grande surface roulante et ce n'est pas le même traitement qu'une rue de village.

M. Von Siebenthal reprend la parole pour expliquer que la commission n'a peut-être pas utilisé le bon mot en demandant d'étudier un pavage en « U ».

Le but était de proposer une autre variante pour délimiter le trottoir et la grande bande en faisant un dallage en « U » afin de limiter les coûts et faciliter le déneigement.

Preuve s'est faite à Flendruz, sur le trottoir, où la largeur d'une lame a vite fait d'abîmer la bordure. Il est peut-être plus judicieux d'avoir un « U » et toute la neige est déblayée d'un coup.

Ceci dit la commission trouve le projet très beau, elle s'est posée les questions pratiques ainsi que du coût à l'entretien. Il y a maintenant 2 variantes à choix.

M. Reichenbach précise que si le préavis a été fait pour une bordure marquée par 3 rangs de pavés et que l'amendement ne donne rien de plus précis, la bordure sera effectuée avec 3 rangs de pavés et rien d'autre.

M. Von Siebenthal répond que l'amendement concerne le dallage en ce qui concerne le trottoir c'était une proposition avant d'attaquer le projet.

Mme Graf reprend les diverses remarques (le bruit engendré par le dallage...la dégradation et les coûts que cela engendres, le coûts des dalles, la beauté du village) il y a quand même plus de choses négatives que positives.

Par contre, elle félicite la Municipalité qui a eu l'idée de faire un vrai trottoir.

Pour revenir sur le bruit, M. Morier précise qu'il faut bien distinguer dallage et pavage.

Un dallage avec des joints à niveau cela ne fait pas de bruit.

M. Saugy relève que l'on parle beaucoup de cette péréquation. Le Conseil est constitué principalement de nouveaux membres et qu'il serait agréable qu'une explication soit donnée afin de se rendre compte quel est le pourcentage de cette dernière par rapport au projet présenté.

S'est donc la boursière, Mme Danièle Lenoir, qui donne cette explication.

M. Von Siebenthal a bien compris l'explication et précise que la commission n'est pas anti-dallage, elle estime que le dallage n'est pas bien placé et que même si la péréquation paie une bonne partie de ce dallage cela coûtera extrêmement cher de passer en dessous. En ligne droite cela ne poserait aucun problème, un forage guidé et le tour est joué mais là ... nous sommes dans un carrefour et cela coûte beaucoup plus cher.

Maurin Schwitzguébel tient à préciser qu'il n'est pas assez visionnaire pour savoir quelles conduites vont passer dans ce carrefour dans les 20 prochaines années. Mais il faut bien se dire que suite à ces travaux tout le réseau d'égout est neuf, la conduite d'eau est également neuve et que probablement pour les 30 à 40 ans qui viennent il n'y a pas trop de soucis.

**- Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la Place de la Gare tel qu'amendé**

*Est accepté par 17 oui, 9 non et 4 abstentions*

- Financer ce montant par une participation de la société Red Mointain Valrose à hauteur de CHF 43'200.00 TTC
- Une participation de la banque Raiffeisen à hauteur de CHF 27'000.00 TTC
- Une participation de Mme Simone Schwitzguébel à hauteur de CHF 9'000.00 TTC
- Les liquidités communales pour le solde sur le compte 4300.3142.1 « Entretien du réseau routier »

*Est accepté par 19 oui, 8 non et 3 abstentions*

<b>5) Préavis no 17/2016 Budget</b>
---

Le budget est passé point par point avec les interventions de la rapporteuse de la commission : Melle Magali Sumi.

M. Morier se réfère au plan d'investissement 2017 « dicastère Eaux-Egouts » et remarque la somme de CHF 1'000'000.00 et demande quels genres de travaux sont prévus.

M. Maurin Schwitzguébel informe que c'est la future rénovation de la Step qui va arriver sous peu devant le Conseil. Le dossier est prêt mais il y a eu des modifications de la loi sur les micropolluants ce qui signifie que l'on pourrait toucher une subvention cantonale pour refaire la Step. Le dossier a donc été freiné afin d'étudier un projet de nouvelle Step plutôt que de pomper les égouts vers Saanen.

M. Lenoir s'étonne de certains frais du groupement forestier.

Mme Danièle Lenoir explique que le groupement forestier s'autofinance et qu'à ce jour aucune Commune n'a payé quelque chose au groupement forestier. Comme la gestion des forêts communales a été remise au groupement forestier c'est la raison pour laquelle les comptes sont présentés au même titre que les pompiers et l'ASIPE. Le but étant de montrer ce que cela pourrait coûter.

- **Acceptez le budget 2017 tel que présenté et d'en donner décharge à la boursière, Mme Danièle Lenoir et à la Municipalité**

*Est accepté à l'unanimité*

<b>6) Préavis no 18/2016 Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021</b>
--

Le rapport de la commission est lu par M. Cédric Morier. La Municipalité, soucieuse de mener notre commune de manière réfléchie sur le plan financier, propose de fixer le plafond d'endettement à CHF 30'000'000.-. Les critères qui ont fixés ce montant sont d'une part le montant de la dette au 31 octobre 2016 qui se chiffre à CHF 20'701'750.- ; et d'autre part environ CHF 10'000'000.- qui permettront une marge de travail nécessaire pour ces 5 prochaines années.

Les projections faites à l'horizon 2021 montrent un maintien de cette dette avec des hypothèses prudentes.

C'est la raison pour laquelle la commission propose d'accepter le préavis tel que présenté. La parole n'étant pas demandée le président passe au vote.

- **Fixer le plafond d'endettement à CHF 30'000'000.00 pour la législature 2016 – 2021**

*Est accepté à l'unanimité*

<b>7) Préavis no 19/2016 Vente du bâtiment de l'Ancienne Gendarmerie</b>
--

Le rapport de la commission est lu par M. Patrice Morier

Une rénovation totale du bâtiment est nécessaire à court voir urgent terme.

La commission a aussi étudié les conséquences juridiques que la Commune devrait porter si elle vend un bâtiment dans cet état. Il en est ressorti que les acquéreurs potentiels, achèteraient ce bâtiment dans l'état actuel qu'ils déclarent parfaitement connaître puisqu'ils y habitent depuis 25 ans.

La Municipalité est vivement encouragée à mieux entretenir les bâtiments communaux, afin d'éviter une nouvelle fois un cas comme celui-ci

La parole n'étant plus demandée le sujet est passé au vote.

- **Autoriser la vente du bâtiment de l'Ancienne Gendarmerie et de la parcelle pour un montant de CHF 300'000.- à Mme et M. Renate et Thierry Von Siebenthal avec inscription d'un droit de préemption**

*Est accepté à l'unanimité*

- **Autoriser la Municipalité à passer tous les actes et écritures nécessaires à cette transaction.**

*Est accepté à l'unanimité*

## 8) Propositions individuelles

M. Lenoir demande si la Commune participe financièrement à l'organisation du ski bus pendant la saison d'hiver.

Le syndic répond que oui, cela figure dans le budget pour un montant de FR. 23'000.-

M. Lenoir est désolé de l'apprendre, puisqu'il sait qu'aucune demande n'a été faite auprès des entreprises locales (en possession d'une licence professionnelle de transports de personnes). Il estime que des offres doivent être au moins demandées.

M. Reichenbach répond que cette demande est légitime, jusqu'à ce jour ces transports étaient organisés par la Commune de Saanen.

Rien ne peut plus être changé pour cet hiver, mais il fera en sorte que cela soit fait autrement à l'avenir.

M. Lenoir demande également ce qu'il advient de la décharge des Plans-Praz.

Après 16 ans d'ouverture, il se demande si il ne serait pas judicieux de la rendre à son agriculteur.

M. Reichenbach répond qu'elle n'est plus en fonction depuis 2 ans, et qu'une demande a été faite au canton pour son assainissement. La Commune travail sur ce dossier et demande un délai jusqu'en juin 2017 pour prendre position par rapport à la demande du canton.

M. Rayroud demande de revoir les décorations de Noël le long du village et souhaiterait quelque chose de plus représentatif.

M. Yersin a entendu qu'un nouvel hôpital allait être construit à Château d'Oex en 2022. Il souhaite savoir si ce dernier aura une incidence financière pour notre Commune.

M. Reichenbach répond que la construction des hôpitaux est à la charge du canton et de la confédération. Des frais de fonctionnement pourraient être répartis entre les Commune mais à ce jour rien n'est encore décidé.

M. Lenoir souhaite savoir si la Commune participe aux frais de la suppression de l'escalier qui descend du buffet de la Gare de Château d'Oex.

Mme Genillard n'en a aucune idée. Elle se renseignera.

La boursière étant présente à cette séance, elle donne une explication claire quand à l'encaissement des taxes de séjour, puisque c'est la deuxième fois que la question est posée depuis le début de la législature.

M. Mösching demande aux scrutateurs de se lever pour procéder au comptage des voix lors du vote des préavis.

M. Oesch demande à la Municipalité de mettre a disposition un employé communal lors des services funèbres car il est indigné de voir ce qui se passe avec certaines entreprises de pompes funèbre.

Mme Lang répond que la Commune a eu connaissance de ce cas douloureux.

Les pompes funèbres sont en possession d'un cahier des charges et c'est à eux de demander de l'aide si elle leur est nécessaire.

Mais elle assure que l'entreprise en question a été remise à l'ordre.

Nous avons la chance d'avoir un nouveau collègue qui a été financé par les 3 Communes du Pays d'Enhaut et M. Saugy souhaite savoir comment les loyers des classes ont été répartis entre les Communes.

Mme Genillard répond que les classes occupées au sein de chaque Commune sont facturées à l'ASIPE et que s'en suit la clé de répartition expliquée auparavant.

Les salles du nouveau collègue ont été prises de la même manière dans le calcul, ce qui a été une grande discussion au sein du comité de l'ASIPE.

Finalement il a été décidé de ne rien changer et de faire un point de situation après une année d'exploitation.

Mme Graf fait remarquer que même les classes inoccupées sont facturées. Elle donne l'exemple du collège des Moulins où toutes les classes sont vides mais tout de même facturées.

Mme Graf fait également remarquer que dans ce nouveau bâtiment une grande partie de l'étage du haut était prévu pour l'unité d'accueil de jour des enfants, sans frais pour notre Commune.

Mais elle apprend qu'actuellement elle sont utilisées comme classes de dégagement et que les locations ont été incluses dans le budget par mesure de simplification puisque ces locaux seront de toute façon à la charge des 3 communes dans le futur.

Mme Genillard répond qu'effectivement pour cette première année d'exploitation le comité ne voyait pas l'utilité de faire un calcul particulier pour ces classes, puisque ce sont de toute façon des élèves des 3 Communes qui les occupent.

Puisque l'accueil parascolaire est tout de même une affaire communale Mme Graf profite de demander où en est actuellement la Commune de Rougemont.

Un comité dont fait partie Mme Genillard travail sur ce projet, qui n'est pas facile à mettre en place, puisqu'il faut avoir une idée du nombre de place nécessaire. Un premier questionnaire va être envoyé aux parents dans les mois à venir, afin de pouvoir chiffrer la demande.

Avant de clore la séance, le président, Olivier Yersin, remercie Mme Claire Duperrex qui était notre rapporteuse pour le journal local depuis 2 législatures.

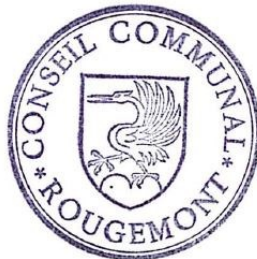
Il est 11 heures 15 lorsque chaque conseiller (ère) est invité(e) à partager le repas de fin d'année à l'hôtel de Ville.

Rougemont, le 30 décembre 2016


Le Président du Conseil



Olivier Yersin



La secrétaire du Conseil



Christine Yersin